Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_148-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 5 octobre 2026
Délibération D26-148

L'an deux mille vingt-six, le cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 29 septembre 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de représentations : 1
Nombre de votants : 49

Secrétaire de séance : Marion Picart

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Julie Hamon **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski, Sandrine Le Feur **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Delphine Masson

Avaient donné pouvoir : **Morlaix** : Valérie Scattolin à Nathalie Barnet

Était absent excusé : **Henvic** : Anne-Lise Jacq, **Plouigneau** : Yves Jouan, **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret.

Modification de la délibération D21-089 Programmation HLM 2021 - volet Réhabilitation

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°4 "Faciliter les parcours résidentiels et répondre aux besoins spécifiques"

Rapporteur : Yvon Laurans

Dans le cadre du PLUi-H 2020-2025, Morlaix Communauté prévoit d'accompagner la réhabilitation d'environ 400 logements locatifs sociaux. Les subventions accordées aux organismes sont calculées sur la base d'un taux de 7,5% du montant des travaux avec un montant plafond de 2 750 € par logement et un minimum de 10 000 € de travaux (par logement). Une majoration forfaitaire de 500 € est appliquée pour les opérations pour lesquelles la consommation énergétique du bâtiment, après travaux, est inférieure ou égale à la classe énergétique B.

Par la délibération D21-089 du 5 mai 2021, le conseil de communauté a octroyé une subvention

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20261005-D26_148-DE

au bailleur BSB Les Foyers pour la rénovation de 10 logements situés rue Général de Gaulle à Plougasnou. Cette subvention s'élève à 22 500 € soit 7,5% du montant total des travaux annoncés à 300 000 € en 2021.

Le projet ayant évolué, le montant des travaux s'élève désormais à 570 425 €. Dans ces conditions, l'opération est éligible à une subvention plafond de 27 500 €, soit 7,5% du montant des travaux dans la limite de 2750€ par logement.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Aménagement - Habitat - Mobilités - Mer et Littoral du 15 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **de modifier la décision prise par la délibération D21-089 pour l'opération de réhabilitation rue du Général de Gaulle à Plougasnou portée par BSB Les Foyers,**
- **d'approuver le nouveau montant de subvention pour ladite opération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Marion Picart

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MORLAIX